



Règlement Bourse aux Vêtements

1. Enregistrement :

- 1.1 L'enregistrement de vos listes se fait en se déplaçant aux horaires du dépôt de la bourse aux vêtements lundi 9 octobre 10 h – 16 h.
Vous pourrez enregistrer 1 liste de 20 articles.
- 1.2 Lors de l'enregistrement le prix de chaque article est établi par le déposant dans la limite des prix plafonds déterminés par le CSC - Maison Pour Tous (Max : 30 € / article, minimum 2 €)

2. Les dépôts :

- 2.1 Les dépôts auront lieu le 9 octobre à partir de 10 h
- 2.2 Pour pouvoir être enregistrés, les vêtements doivent être propres, en bon état, non démodé, de saison et repassé et présentés dans l'ordre de la liste : les bénévoles de l'association sont habilités à accepter ou non un vêtement – l'étiquette doit être posé sur le vêtement.
- 2.3 Pas de lots pour les adultes.
- 2.4 3 paires de chaussures (état comme neuf) + 2 manteaux seront acceptés sur les listes, ne seront pas accepté vêtement de ski, accessoires et vêtements en cuirs
- 2.6 Les articles devront être étiquetés par vos soins avec une étiquette cartonnée, de format 7x5 cm selon le modèle ci-dessous, attachée par une ficelle solide, avec description de l'article, en mentionnant homme ou femme.
- 2.7 Un pourcentage de 10 % sur vos ventes sera retenu

Ici ne rien inscrire	
Ici Descriptif de l'article	
Taille	Prix

- 2.8 Dépôt des listes et vêtements le lundi 9 octobre de 10 h à 16 h à la salle des sports du Tallud – Impasse de la Vernière 79200 Le Tallud

- 2.9 Tarif : 2,50 € par liste
Nous ne pourrions PAS accepter les articles d'une liste non réglée.
- 2.10 Les articles invendus, non retirés aux dates et horaires indiqués, seront considérés comme donnés par leur propriétaire aux associations caritatives auxquelles ils seront remis par les organisateurs de la bourse.
- 2.11 **Le dépôt de listes vaut pour acceptation du règlement.**

3. Achats :

- 3.1 1 euros seront demandé une seule fois en cas d'achat. (Frais de fonctionnement)
- 3.2 Aucun article ne sera repris, ni échangé

4. Infos générales :

- 4.1 **Dépôt :** Le lundi 9 octobre de 10 h à 16 h
Vente : Le mardi 10 octobre de 14 h à 19 h et le mercredi 11 octobre de 9 h à 19 h
Restitution : le jeudi 9 avril de 16 h à 19 h

Le dépôt, la vente et la restitution se dérouleront à la salle des sports du Tallud
Impasse de la Vernière 79200 Le Tallud

- 4.2 Les organisateurs se réservent le droit de ne pas mettre en vente un article qui ne répond pas aux exigences, s'ils constatent un défaut après réception. Les articles sont confiés aux organisateurs bénévoles pour la vente, sans garantie en cas de détérioration de perte ou de vol.